



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2022-151

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

16-2022-11-10-00001 - Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente (2 pages)

Page 3

16-2022-11-10-00002 - Arrêté donnant délégation de signature à Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente, en matière d'ordonnancement (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Charente

16-2022-11-10-00001

Arrêté donnant délégation de signature à  
Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc  
TALTAVULL, directeur départemental de la  
sécurité publique de la Charente

## ARRÊTÉ

**donnant délégation de signature à Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

**Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur n° U10435380498382 portant affectation, à compter du 07 novembre 2022, de Monsieur Jean-Luc TALTAVULL, commissaire divisionnaire de police, en qualité de directeur départemental et commissaire central à Angoulême ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente, à l'effet de signer :

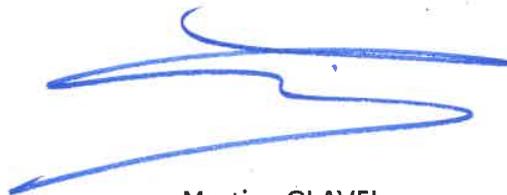
- les sanctions du premier groupe prononcées à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application et des adjoints de sécurité ;
- les conventions concernant le remboursement des prestations assurées par les fonctionnaires de police pour le compte de tiers.

**Article 2 :** Monsieur Jean-Luc TALTAVULL peut, par arrêté pris au nom de la préfète de la Charente, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de cet arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 NOV. 2022  
La préfète,



Martine CLAVEL

# Préfecture de la Charente

16-2022-11-10-00002

Arrêté donnant délégation de signature à  
Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc  
TALTAVULL, directeur départemental de la  
sécurité publique de la Charente, en matière  
d'ordonnancement



## **ARRÊTÉ**

**donnant délégation de signature à Monsieur le commissaire divisionnaire  
Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la  
Charente,  
en matière d'ordonnancement**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

**Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur n° U10435380498382 portant affectation, à compter du 07 novembre 2022, de Monsieur Jean-Luc TALTAVULL, commissaire divisionnaire de police, en qualité de directeur départemental et commissaire central à Angoulême ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée à Monsieur le commissaire divisionnaire Jean-Luc TALTAVULL, directeur départemental de la sécurité publique de la Charente, à l'effet de signer les actes juridiques concernant les dépenses de son service inférieures au seuil de 46.000 euros, en ce qui concerne les crédits suivants :

- Programme 176 Police nationale ;
- Budget opérationnel de programme n°4 de la zone de défense sud-ouest ;
- Unité opérationnelle n° 8 ;

- Article d'exécution n° 66.

**Article 2 :** Monsieur Jean-Luc TALTAVULL peut, par arrêté pris au nom de la préfète de la Charente, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Une copie de cet arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 10 NOV. 2022

La préfète,



Martine CLAVEL